

Les échos du Conseil municipal du 16/09/2015:

produit par le Génovéfain Net

Une dizaine de personnes dans le public pour cette réunion pourtant l'ordre du jour de cette réunion de rentrée qui s'est fait quelque peu attendre et ne présente pas de caractère particulièrement mobilisateur.

Avant de procéder à l'appel, Madame le Maire propose à Eric MAURIERAS d'assurer le secrétariat de séance.

Ce dernier procède à l'appel des élus à savoir, étaient présents: Jacqueline VANBERSEL, Daniel VEREECKE, Jacky BEAUDOIR, Georges BERSON, Dominique LABARRE, Christèle MARIN, Eric MAURIERAS, Pascal BREBANT, Isabelle DANINTHE, Pierre HAUTOT, Anne-Marie KRAUZE, Céline TESSON, Bériza ZIEGLER, Christopher MOUTHINO, Camille BALARD, Claude GARDETTE (arrivé à 21h25) pour la liste « Une équipe forte pour agir ensemble » (EFAE);

Gérard CHATIN, Patricia BARBIER et Thierry REMOND pour le groupe « Un nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève » (NASG) ;

Dominique DERRIEN et Evelyne BAILLON pour le groupe Demain Sainte-Geneviève (DSG),

Absents excusés avec pouvoir : Françoise RIBEIRO-REGO avec pouvoir à Christelle MARIN, Josiane CHARROPIN avec pouvoir à Jacky BEAUDOIR, Claude GARDETTE (qui finalement arrivera vers 21h25) avec pouvoir à Eric MAURIERAS

Commentaire : Nous apprenons « officiellement » la démission de Sébastien GABARD, dont il semblerait qu'elle date pourtant du 10 juillet dernier, et qui est donc remplacé par la suivante de la liste majoritaire «Une équipe forte pour agir ensemble », Camille BALARD.

L'installation de Camille BALARD, nouvelle élue est le premier point à l'ordre du jour. Madame le Maire souhaite la bienvenue et la présente en exprimant sa satisfaction pour son arrivée au sein du conseil. Elle précise que la nouvelle élue qui est étudiante participera au mieux de ses possibilités au regard de son emploi du temps d'étudiante

en communication à Amiens. Elle propose à la nouvelle élue de s'exprimer qui ne le souhaite pas.

Madame le Maire reprend la parole et propose à Camille BALARD de siéger dans la Commission Information, ce qu'elle accepte et que le conseil valide à l'unanimité.

Sébastien GABARD était membre de la Commission d'appels d'offres. Il est procédé à son remplacement par la nomination de Jacky BEAUDOIR, membre de la même liste, Françoise RIBEIRO-REGO devient suppléante.

Syndicat Intercommunal de traitement et de transfert des eaux usées - Désignation d'un délégué - vote à bulletin secret :

Madame le Maire rappelle que suite à la démission d'Alain BOUILLETTE qui était délégué au SITEU, il faut procéder à une nouvelle désignation. Elle fait appel de candidature en même temps qu'elle annonce la candidature de Pascal BREBANT, comme titulaire qui était jusqu'alors suppléant, et de Claude GARDETTE, comme suppléant.

Gérard CHATIN rappelle que ce siège de titulaire était détenu par un membre de la liste un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève et devrait y rester.

Il lui est répondu que ce n'est pas une obligation.

Les candidatures proposées par la liste majoritaire sont désignées par 20 voix (les voix d'EFAE et de DSG) et 3 abstentions (les voix de NASG).

Commentaire : Il est à remarquer que les adjoints du Maire seront bientôt tous membres de la Commission d'appels d'offres, ce qui ne peut laisser sans s'interroger ?!...

Par ailleurs, on ne remplace pas Sébastien GABARD dans ses fonctions de délégué défense de la Commune ?....

Même si légalement Madame le Maire n'a pas juridiquement tort, pour quelle raison un siège de représentation dans un syndicat important est attribué à un représentant de la liste Un nouvel avenir pour Sainte-Geneviève, ne l'est plus lors d'une réattribution ? Quel accord y avait-il eu précédemment ? Les actuels élus de cette liste seraient-il moins acceptables que l'élu démissionnaire ? La Présidence du SITEU est en jeu, puisque celui-ci doit être réinstallé suite à l'élection d'un nouveau conseil municipal à Hermes, faudrait-il changer la donne pour cet enjeu ?

Adoption des procès-verbaux des conseils du 27 mai et 25 juin 2015 :

Le procès-verbal de la réunion du 27 mai n'appelle pas de remarque et est adopté à l'unanimité.

Pour ce qui est de celui du 25 juin, Gérard CHATIN a demandé que soit précisé que la situation de la Commune d'Andeville (dont il a rencontré le Maire, début juillet, le Maire par hasard à Super U) n'était pas la même que celle de Sainte-Geneviève. En effet, Andeville ne manquait pas de classe, il en avait trois libres mais attendait la désignation d'un enseignant alors que notre Commune manquait de locaux.

Madame le Maire soutenue par son 1^{er} adjoint qui a précisé avoir appelé le Maire d'Andeville indique qu'elle ne modifiera pas le procès-verbal et que ce point est sans intérêt. Elle développe pendant plusieurs minutes son propos dans des envolées inutiles.

Thierry REMOND demande la parole et précise que nous ne sommes pas là pour traiter les problèmes de la Commune d'Andeville.

Gérard CHATIN est d'accord avec ce point de vue, c'est le Maire et son 1^{er} adjoint qui s'éternise sur ce sujet, et ajoute qu'il était important que les membres du Conseil et la population connaissent la différence de situation dont il n'est pas forcément nécessaire qu'elle figure au procès-verbal.

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin est approuvé à l'unanimité.

Commentaire: Lors de la réunion du 25, Madame le Maire avait cru bon de citer qu'Andeville était dans la même situation que Sainte-Geneviève. Or, il n'en est rien. Sainte-Geneviève n'a pas de locaux pour répondre à la demande et Andeville n'a eu l'attribution d'un enseignant qu'en début juillet. Auparavant, il avait pris contact auprès des maires des communes limitrophes pour envisager un accueil des élèves si aucun poste n'avait été créé.

Qu'un adjoint qui a appelé le Maire d'Andeville et un maire passent autant de temps à polémiquer sur un sujet aussi simple montre qu'ils en ont à perdre ou qu'ils ne savent pas comment l'utiliser.

La remarque de Thierry REMOND est venue bien à propos.

1) Décision prise par Madame le Maire dans le cadre de la délégation reçue pour la signature des marchés:

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation de service public. Il est question de mobilier pour les écoles, du tracé de la zone bleue qui serait en cours, et des ateliers municipaux,

Commentaire: Toujours aussi inaudible que l'on soit dans la salle, comme l'a fait remarquer un membre du public, ou autour de la table du Conseil. Pourquoi le document qui est lu par Madame le Maire ne serait-il pas diffusé aux élus et affiché en annexe du compte rendu public, cela constituerait un bon moyen d'information tant des élus que des citoyens, d'autant que celles-ci figurent dans le procès-verbal officiel.

2) Redevance d'occupation du domaine public (RDOP) 2015 Télécommunications:

Madame le Maire propose de pratiquer cette taxe sur les opérateurs à son taux maximum.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Commentaire : Il n'est apporté que très peu d'informations, pour ne pas dire aucune, sur cette taxe, certes payée par les opérateurs, pourtant votée à l'unanimité à son taux maximum.

3) Bilan de la rentrée scolaire:

La rentrée scolaire se traduit par 56 enfants supplémentaires dans nos écoles, maternelles et primaires. Si la moyenne est de 28,62 élèves par classe plusieurs classes comptent 30 enfants. Le modulaire a été livré une semaine après la rentrée et devrait être opérationnel pour début octobre. Jusqu'à cette date, la salle polyvalente reçoit la cantine.

Suit le détail par classe.

Ecole maternelle

Classe	Nom de l'enseignant	effectif
1	Nathalie FURIET, Laura VAYER	29
2	Estelle LELEU	29
3	Véronique HUMBERT	30
4	Sophie BERQUET	30
5	Stéphanie BIELDERMAN	30
6	Agnès SENE	29

Soit 177 élèves et 29,5 par classe

Ecole Camille CLAUDEL

Christelle MAIRE	25	СР
Christelle HERRY	26	СР
Laure SENECHAL	25	10CP + 15CE1
Philippe BASTARD	28	CE1
Manon TEXERAUD et Harmonie DELAPIERRE	28	CE1
Dominique ANQUETIN	30	CE2
Karine CRUYPENNINCK	30	14CE2 +16 CM1
Nathalie ROSE	29	6 CM1 +23 CM2

Soit 221 élèves et 27,63 enfants par classe

Ecole Roger PAUCHET

Patrick GUET	30	CM1
Emilie ARMANDET	30	CM2

Soit 60 élèves et 30 par classe

Thierry REMOND demande la parole. Il exprime son sentiment que le modulaire a permis de sauver la situation mais que nous ne pourrons pas continuer comme cela et que la question des écoles devrait être traitée globalement.

Madame le Maire explique qu'il n'est pas possible de prévoir. Elle évoque les divisions de terrains multiples, cite quelques cas comme une maison sur la rue Neuve mais aussi celle de Michel FOUQUE sur la Nationale qui a été divisée en trois parcelles.

Gérard CHATIN exprime son désaccord avec cette approche et met en avant les nombreuses constructions qui ont été lancées par la Commune notamment derrière le 27 rue du Placeau, près de 100 logements en tout. Cela pouvait être prévu. Construire c'est une chose alors il faut assumer et mettre les services qui vont avec.

Daniel VEREECKE reprend en indiquant que la construction prochaine de la cantine, en cours d'études, libérera l'équivalent de deux classes.

Commentaire: Le premier adjoint actuel qui se veut rassurant devrait se rappeler plus des signaux d'alarme qu'il lui arrivait de tirer dans le précédent mandat alors qu'il n'était que simple conseiller de la même équipe. Les signaux sont toujours au rouge quand on voit les nouvelles constructions en cours. La cantine ne sera livrée, au mieux que pour la rentrée 2017 ?!.... d'ici là....

Claude GARDETTE arrive vers 21h25

4) Pass permis citoyen:

Madame le Maire propose la mise en place de ce processus initié par le Conseil départemental sur notre Commune.

Ce processus permet aux jeunes de 18/19 ans d'obtenir une aide de 600€ pour passer le permis, en compensation le jeune doit faire 70heures de travail dans une collectivité locale ou une association.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Commentaire : Que ce processus soit accepté sans débat sur : comment seront sélectionnés localement les dossiers ne peut que susciter interrogation.

5) Compte rendu des commissions et questions diverses:

Gérard CHATIN demande la parole, Madame le Maire embarrassée lui accorde pour 2 minutes précise-t-elle.

a) Gérard CHATIN, précisant qu'il n'a pas besoin d'autant, a envoyé une question sur les délais dans lesquels seront réalisés les travaux d'assainissement de la Croix, du

Blanc-Mont et quelques autres quartiers inscrits au budget, cette question lui a été suggérée par des habitants rappelle-t-il :

Pierre HAUTOT s'étonne et déclare qu'il n'y a que Gérard CHATIN à qui on pose des questions. Il indique qu'il n'y a qu'à adresser les personnes qui les posent à Madame le Maire.

Madame le Maire toujours aussi embarrassée et quelque peu agressive explique qu'il y a des retards, que c'est complexe et qu'elle fera 'sans doute' une réunion avec les riverains.

Commentaire : Un conseiller municipal minoritaire pose une légitime question au nom des habitants et cela soulève des invectives et de l'agressivité..... On appréciera.

b) Communication - Information:

Evelyne BAILLON s'étonnant de ne pas avoir reçu d'Echo génovéfain depuis mars demande des explications.

Madame le Maire lui répond qu'il a été décidé de passer de 3 à 2 parutions par an pour faire des économies. Il est prévu de publier des Flashs Info pour donner une information plus adaptée.

Commentaire : On ne sait où a été prise cette décision, sûrement pas en Conseil mais comme quelqu'un l'a fait remarquer en sortie de ce Conseil, cela permettra de moins voir de photos de vacances de notre Maire, humour quand tu nous tiens.

Par ailleurs, on constatera qu'il n'y pas de compte rendu des commissions, il est vrai que celles-ci se réunissent tellement souvent.....

La séance est levée vers 21h45